

Le bulletin municipal de
CHAMPROND EN GÂTINE
n°39



LI
F
e
m
a
n
e
d
e
C
h
O
U

Un petit air de culture

**Exposition
de peinture et
d'arts graphiques**

**14, 15 et 16
septembre**

à la salle des fêtes

www.champrond-en-gatine.org



L'équipe
de la feuille
de Chou

*Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition . . .*

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

À la mise en page :
Céline Oédie

À la reproduction et à la
distribution :
Danièle Lopez
Sophie Puelle
Jean Jaquet

LE CHOU DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

C'est déjà la rentrée pour les écoliers, collégiens et lycéens, les vacances sont terminées et chacun a repris ses activités. Malheureusement certains d'entre vous à l'image de ce qui se passe dans notre société sont à la recherche d'un emploi et le moment n'est pas des plus facile pour retrouver un poste.

Notre petite commune poursuit son évolution, notre école a un nombre d'élèves inégalé depuis plus de 30 ans, notre projet de commerce multiservice est en suspens, une réflexion globale sur les commerces du village étant en cours. L'extension de la salle des fêtes débutera en cette fin d'année, cela donnera un espace de rangement plus conséquent pour les utilisateurs de ce lieu, qu'il s'agisse de nos activités communales ou associatives ou encore des locations des particuliers.

Comme vous avez pu le voir le mur du cimetière côté route de La Loupe a été refait de façon à ce que les pierres redeviennent apparentes et ce avec de la chaux et du sable selon les méthodes traditionnelles de notre région (même méthode que pour les murs de la cour de l'école avec une équipe du Comité de Bassin d'Emploi de La Loupe.

La corniche sud du clocher de l'église ayant été l'objet de malfaçon, est en cours de restauration, les ardoises manquantes ont été changées.

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Loupe aménagée et construite pour son extension par notre communauté de communes sera opérationnelle très prochainement. C'est un gage pour notre territoire de pouvoir maintenir, voire d'étoffer l'offre médicale.

Pour ce qui est de nos manifestations communales, les festivités du 14 juillet n'ont pas été trop perturbées par la pluie et nous avons pu tirer le feu d'artifice. La fête communale de la Saint Sauveur du 15 août s'est bien passée, le Comité des Fêtes a assuré cette manifestation comme les années précédentes.

Vous trouverez dans les pages intérieures, nos futures manifestations culturelles, une exposition de peinture organisée par l'association Un Petit Air de Culture les 14, 15 et 16 septembre et un autre week-end culturel organisé par l'association Perche Cultures, les 12,13 et 14 octobre.

Je souhaite à toutes et à tous une très bonne rentrée et une bonne lecture de cette nouvelle édition de la Feuille de Chou.

Le Maire
Eric Legros



Le Conseil et ses commissions

Les membres du conseil municipal	Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Denis Granger 3^{ème} Adjoint : Jean Taquet	Les conseillers : Marie-France Beauchet Christian Bornet Didier Guyon Claude Imhof Luc Liard Céline Védie Daniel Vidal
---	---	--

Les commissions communales

- **Bâtiments communaux** : Vice-président Jean Taquet
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Philippe Guillemet,
Daniel Vidal
- **Voirie et Réseaux** : Vice-président : Denis Granger, Luc Liard
Christian Bornet, Philippe Guillemet, Didier Guyon, Jean Taquet
- **Fêtes-Fleurissement**: Marie-France Beauchet, Philippe Guillemet,
Denis Granger, Jean Taquet, Daniel Vidal
Personnes hors conseil:
Nicole Caillard, Patricia Dumas, Claudine Tison
- **Finances: ensemble du conseil municipal**
- **Commission d'appel d'offres** : Président Eric Legros
Titulaires : Denis Granger, Philippe Guillemet, Jean Taquet
Suppléants: Marie-France Beauchet, Didier Guyon, Céline Védie
- **Urbanisme** : Vice-président Philippe Guillemet
Christian Bornet, Denis Granger, Luc Liard, Jean Taquet,
Céline Védie
- **Eau et assainissement**: Vice-président Denis Granger
Christian Bornet, Didier Guyon, Philippe Guillemet, Jean Taquet
Céline Védie
- **Centre communal d'Action Sociale**:
Éric Legros, Marie-France Beauchet, Luc Liard, Daniel Vidal
Philippe Guillemet
Personnes hors conseil:
Denise Bigeault, Brigitte Wardavoire, Nicole Caillard, Jocelyne Préhu
- **Communication** : Vice-Président Philippe Guillemet
Marie-France Beauchet, Denis Granger, Claude Imhof, Luc Liard,
Céline Védie, Daniel Vidal, Jean Taquet. Personnes hors conseil :
Alfred Perrin, Claudine Tison.
- **Suivi de la gestion de la salle des fêtes** : Daniel Vidal

Commission communale des impôts directs

Titulaires : Védie Céline, Bigeault Bernard, Renard Dominique, Fillette Michel, Houdy Olivier, Guibert Jean Luc.

Suppléants : Dumas Patricia, Lunel Catherine, Wardavoire Brigitte, Caillard Nicole, Lorin Claude, Monthuir Bertrand.



Les commissions intercommunales

- ✓ **Syndicat Scolaire et Régie de Transport Scolaire**
Président : Eric LEGROS
Marie-France Beauchet, Eric Legros, Luc Liard, Daniel Vidal
- ✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM)**:
Délégués titulaires: Céline VEDIE, Philippe GUILLEMET
Délégués suppléants: Christian BORNET, Luc LIARD
- ✓ **Syndicat électrique**:
Délégué titulaire : Didier GUYON
Délégué suppléant : Denis GRANGER
- ✓ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP)**:
Délégué titulaire: Eric LEGROS
Délégué suppléant: Claude IMHOF
- ✓ **Parc Naturel Régional du Perche**:
Délégué titulaire: Claude IMHOF
Délégué suppléant: Christian BORNET
- ✓ **Interconnexion des réseaux d'eau potable**:
Titulaire : Denis Granger
Suppléant: Jean Taquet
- ✓ **Jumelage du canton de La Loupe**:
Éric LEGROS, Claude IMHOF
- ✓ **Comité de Bassin d'Emploi**:
Éric LEGROS, Daniel VIDAL
- ✓ **Centre National d'Action Sociale**:
Marie-France BEAUCHET
- ✓ **Délégué à la défense**: Philippe GUILLEMET
- ✓ **Communauté de communes des Portes du Perche** :
Délégués titulaires :
Éric LEGROS (Président de la commission Services à la Population)
Philippe Guillemet
Délégués suppléants : Céline VEDIE et Claude IMHOF
Délégué aux transports scolaires : Philippe GUILLEMET

Réunion du 22 mai 2012

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le mardi 22 mai 2012 à 20h30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu habituel de ses séances.

Absent excusé :

Claude Imhof pouvoir à Céline Védie

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2012, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- le devis établi par la SARL Fillette concernant l'interconnexion des réseaux d'eau potable s'élève à 220 000 €, il est demandé de se renseigner auprès de l'Agence de l'eau pour connaître le taux de subvention susceptible d'être obtenu, le devis de Charles Travaux est attendu.
- Dans le cadre des Scènes Euréliennes, la compagnie Lili Böm proposera un spectacle qui aura lieu entre septembre 2012 et août 2013.
- Le transfert du siège social de l'association R.E.L.P.A.(Association Européenne d'Aïkido) sur la commune est maintenant effectif.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter quelques points à l'ordre du jour de cette réunion :

- Dossier silos à boues
- Rétrocession du lotissement et attestation de conformité
- Remboursement frais de déplacement des élus
- Mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif
- Fin de contrat de Mr Nickels

• **TOURS DE GARDE AU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Le conseil municipal établit les tours de garde au bureau de vote des élections législatives des 10 et 17 juin 2012. Il est précisé qu'une vigilance absolue est nécessaire lors de la tenue du bureau de vote et notamment l'assesseur chargé de l'émargement. Il est demandé à ce que la liste d'émargement soit reliée.

• **PROJET DE CREATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le choix de l'architecte doit faire l'objet d'un appel d'offres. Mr Le Dorlot a établi un projet de cahier des charges, qui est présenté au conseil. Le projet comprendrait une surface de vente de 100 m², une réserve de 30 m² et éventuellement une réserve équivalente pour la production de pains. Il devrait être accessible aux personnes à mobilité réduite et pouvoir être reconverti en 2 logements. Le marché aurait pour objet de confier au maître d'œuvre une mission de base de maîtrise d'œuvre. Quelques élus demandent à ce que ce projet soit approuvé par vote par le conseil municipal préalablement à la poursuite de ce dossier et qu'une rencontre avec Mr Debonne ait lieu prochainement pour connaître ses projets.

Mr le Maire précise que la Chambre de Commerce et d'Industrie a émis les points positifs et négatifs du projet, que les estimations financières seraient à affiner suite à l'avant projet détaillé et notamment la part des travaux à effectuer en interne. Des subventions pourraient être sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre du FISAC et du Pays Perche.

• **EXTENSION DE LA SALLE DES FETES**

Mr Legros présente au conseil municipal le programme des travaux défini par Mr Le Dorlot, qui concerne l'agrandissement de la salle des fêtes d'une surface d'environ 40 m² dans le prolongement de la cuisine. Cette extension serait prévue dans un premier temps pour être un espace de rangement, mais devrait être conçue de façon à intégrer un futur agrandissement ayant pour objectif d'offrir une seconde salle d'activité. L'étude devrait mettre en conformité la salle aux nouvelles règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la réglementation de sécurité.

La mise en œuvre de plusieurs lots se ferait en régie par la commune, le maître d'œuvre établirait :

- une esquisse du projet en tenant compte d'une modularité du projet,
- des descriptifs, chiffrage et métré des différents lots en terme de fournitures et main d'œuvre permettant de définir les lots qui seront réalisés en régie
- le dossier de permis de construire
- le suivi de chantier et réception de travaux

Le coût des honoraires du maître d'œuvre s'élève à 7000 € HT.

Une définition des besoins sera établie et les travaux seront effectués par phase.

Le conseil municipal donne son accord pour poursuivre ce projet et autorise le maire à signer le contrat d'honoraires établi par Mr Le Dorlot.

• **DOSSIER SILOS A BOUES**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est allé rencontrer les avocats à Paris avec Jean Taquet le 7 mai et que le rapport d'expertise est favorable à la commune.

Par conséquent, différentes stratégies sont offertes à la commune :

- négociation
- contentieux
- négociation doublée d'un contentieux

L'avocat a indiqué qu'une contre proposition pourrait être faite à la Lyonnaise des Eaux et qu'en fonction de la réponse, il serait possible de recourir au contentieux

Mr Legros a contacté récemment une entreprise spécialisée dans l'étanchéité des constructions, qui lui a confirmé les malfaçons des silos à boues puisque les fissures sont traversantes.

Considérant le rapport d'expertise, le conseil municipal décide d'engager une procédure contentieuse.

D'autre part, Mr Legros fait part au conseil que les honoraires de l'expert s'élèvent à 22000 €, frais qui seront recouverts dans le cadre du contentieux. Afin de régler ces honoraires, Mr le Maire propose au conseil municipal la décision modificative budgétaire suivante :

⇒ Dépenses

023 virement de la section d'investissement : - 21 200 €

2156 matériel spécifique d'exploitation : - 21 200 €

622 rémunération d'intermédiaires et honoraires : 21 200 €

⇒ Recettes

021 virement de la section d'exploitation : - 21 200 €

Accord du conseil

• **RETROCESSION DU LOTISSEMENT ET ATTESTATION DE CONFORMITE**

Mr le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 26 avril 2012, le lotisseur Nexity Foncier Conseil sollicite la rétrocession de la voirie et des espaces communs concernant le lotissement "Le Bois des Souches" au profit de la commune,

Considérant le procès-verbal de réception des travaux du 26 janvier 2012 et la déclaration attestant l'achèvement des travaux du 26 avril 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la rétrocession de la voirie et des espaces communs par le lotisseur Nexity Foncier Conseil concernant le lotissement "Le Bois des Souches" sachant que les frais afférents sont à la charge du lotisseur.
- autorise le Maire à signer l'acte correspondant

Mr le Maire propose au conseil d'envoyer un courrier à Nexity leur rappelant leur engagement à déplacer le collecteur de drainage, l'implantation des haies dans un délai d'un an et un dernier entretien des espaces verts.

Accord du conseil.

• **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il s'est rendu avec Mr Taquet Jean à Paris en train le 7 mai pour rencontrer l'avocat chargé de la défense concernant les malfaçons de construction des silos à boues. Il est donc demandé que les frais de déplacement soient pris en charge par la commune sachant qu'ils se sont élevés à 25.60 € pour Mr Taquet et à 29.20 € pour Mr Legros.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal accepte de procéder aux remboursements.

• **MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil général aide historiquement les collectivités du département au-delà de sa politique d'aides financières à travers des actions d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE).

L'article 73 de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a officialisé cette compétence mais en limite l'application aux communes dites éligibles ne bénéficiant pas des moyens suffisants pour l'exercice de ces missions d'assistance technique.

Le département par l'intermédiaire de l'Agence technique départementale créée à compter du 1^{er} janvier 2012, maintient son assistance technique auprès des collectivités éligibles qui le souhaitent dans le domaine de l'assainissement collectif.

Pour ce faire, il appartient aux collectivités éligibles de solliciter l'aide du Département et de conventionner avec ce dernier.

Il est précisé que les coûts afférents sont pris en charge par le Département.

Il est ensuite donné lecture du projet de convention régissant les rapports entre la collectivité et le Département pour l'exercice de ces missions dans le domaine de l'assainissement collectif.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'aide du Département pour l'assistance technique en matière d'assainissement collectif
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Département.

• **QUESTIONS DIVERSES**

Considérant que le broyeur n'est pas adapté au tracteur, il est proposé de le remplacer. Plusieurs devis ont été sollicités. L'offre la plus intéressante est un broyeur à 1700 € chez JP France à Thiron-Gardais. Il a été également proposé d'échanger le broyeur de la commune contre un autre plus adapté avec une tonne à traiter. Le conseil semble plutôt favorable à cette proposition, il est décidé que des élus se déplacent pour voir ce matériel.

Il est également envisagé l'achat d'une élagueuse, le coût d'une neuve s'élève environ à 10000 €, une occasion environ 5000 € et la location est d'environ 280 € par jour, une réflexion est à mener préalablement à toute décision.

Mr le Maire informe le conseil que le CAUE a été sollicité pour l'aménagement de la traverse du bourg et pour répondre entre autre à un souhait de valorisation de Champrond comme « porte » du Parc naturel régional du Perche et propose qu'une pré-étude à partir de l'opération « Cœur de Village » et du P.L.U. soit menée par le PNRP, qui a acté une enveloppe financière à ce projet.

Le contrat unique d'insertion concernant Mr Nickels arrive à terme le 31/05/2012 et ne sera pas renouvelé.

Mr Foucher a rappelé la nécessité de mettre du calcaire dans la rue du Muid.

Il est signalé des problèmes de connexion à Internet rue de l'Arcade, courrier à envoyer à France Telecom.

La fête des voisins aura lieu le 1^{er} juin 2012 sur la Place de l'église

Il est indiqué qu'une vingtaine de marcheurs ont participé à la randonnée Perchemin du 13/05/2012, un concours photos a été effectué et le jury a retenu une photo de la mare située face à la Massonnerie, photo qui sera insérée sur la page de garde d'une des prochaines Feuilles de Chou.

Il est décidé de solliciter l'aide ponctuelle des administrés qui le souhaitent pour des petits travaux communaux.

Il est rappelé la réunion de la commission des bâtiments qui aura lieu le 26 mai 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Réunion du 5 juillet 2012

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 5 juillet 2012 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu habituel de ses séances.

Tous les membres en exercice sont présents.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2012 qui est adopté à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- Le spectacle retenu dans le cadre des Scènes Euréliennes aura lieu le 9 février 2013 et sera une pièce de théâtre d'inspiration japonaise.
- Quelques élus ont rencontré Mr Debonne Gérard, qui souhaite vendre son commerce, le projet de commerce multiservices se trouve donc en sommeil en attente de la vente.
- Une réunion est prévue le 6 juillet avec Mr Le Dorlot concernant le projet d'extension de la salle des fêtes.
- Nexity s'est engagé à déplacer le collecteur de drainage du lotissement fin août début septembre et à planter les haies avant fin 2012.
- Les habitants du lotissement sollicitent quelques informations relatives aux règles d'urbanisme et à l'entretien du lotissement : une réunion sera fixée début septembre.
- Le projet initial d'achat d'un broyeur n'a pas pu se faire, par conséquent un broyeur a été acheté chez JP France. Ce matériel permet de broyer les bordures mais pas les talus. Il est indiqué qu'il existe un problème de relevage sur le tracteur.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- Renouvellement du contrat CAE-CUI de Mme Nickels Marie-Josée
- Achat d'un plateau transport d'engins
- Intercommunalité
- Pack escapade percheronne

Accord du conseil

• COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la commission urbanisme du 2 juillet 2012 où il a été question de l'instruction de deux permis de construire pour Mr Mailey et Mr Maupu.

La demande de Mr Mailey concerne un terrain situé en zone 1AU à Beaurepaire avec accès par la rue du Château d'eau. La D.D.T. a émis un avis défavorable car l'ouverture de la zone 1AUh est conditionnée par la mise en place d'équipements. Considérant que d'autres terrains situés en zone 1AUh ont déjà fait l'objet de permis de construire, la commission a émis un avis favorable à ce projet. Toutefois, il a été précisé que le pétitionnaire devra procéder au busage du fossé pour accéder à son terrain à ses frais et une profondeur du fossé sera à notifier dans l'avis technique relatif à l'assainissement individuel.

La demande de Mr Maupu concerne le projet d'implantation de deux maisons sur le terrain cadastré AB 505 – 507 – 509 d'une contenance de 1015 m².

La principale observation réside dans le fait que les terrains se trouvent très proches de l'accès à l'école, la fréquentation de cet établissement scolaire par notamment les parents d'élèves, le ou les cars du regroupement pédagogique rend dangereux plusieurs accès nouveaux sur cet axe. L'article UA3.1 du PLU est clair à ce sujet par rapport aux accès et voies des terrains.

L'accès à la maison n° 1 est trop dangereux et la commune envisage élargir l'accès au Chemin du Lavoir par l'acquisition d'une bande de terrain cadastré 509 à l'angle du chemin du Lavoir et de la route de Combres. Le conseil municipal confirme que l'accès à l'école est un passage piétonnier essentiel.

De plus, il est ensuite noté que le volet intégration paysagère est non conforme à nos attentes. La simulation paysagère ne correspond pas à l'intégration du bâti dans un site que la commune souhaite préserver. Tous les arbres existants sont enlevés et aucune nouvelle plantation n'est prévue. Les toitures des maisons présentent une couleur rouge vif, ce qui n'a rien de commun avec les toitures environnantes.

La commission propose donc d'autoriser la construction d'une seule maison avec un accès le plus proche possible de l'accès de Mr Lahaye. Le conseil municipal, après discussion, autorise la possibilité de construire une seule maison avec accès sur la D15, et ce uniquement après avis favorable du Conseil Général.

Il est également précisé que le terrain devra disposer de deux places de stationnement conformément à l'article UA12 du règlement du PLU. Il est décidé de rappeler au pétitionnaire la teneur de l'article UA11 par rapport à l'observation de prescriptions spéciales d'urbanisme.

Il semblerait aussi que la position d'une des maisons ne soit pas en limite de propriété ni à 3 mètres, ce qui est contraire au code de l'urbanisme.

L'avis du CAUE et du PNRP pourrait être sollicité pour finaliser l'instruction de cette demande de permis de construire.

• **PERSPECTIVE D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE**

Lors de la réunion de la commission des bâtiments du 26 mai, il a été question :

- du remplacement de 5 fenêtres à la mairie et le choix s'est porté sur l'entreprise Hermenault, ses prestations étant reconnues de qualité en dépit d'un prix légèrement plus élevé que les autres devis obtenus.
- La réfection de la corniche de l'église qui a fait l'objet de plusieurs devis. L'entreprise retenue est les Cordistes de Touraine, entreprise qui sera contactée prochainement pour une visite préalable aux travaux.
- De l'aménagement d'un point d'eau dans le couloir de la mairie sous l'escalier pour permettre la suppression de l'évier situé dans la bibliothèque.
- De l'aménagement du cimetière :
 - o Il est préconisé d'engazonner les allées en stabilisant le sol par des systèmes d'alvéoles
 - o Mise en place de petites noues pour récupérer les eaux de ruissellement
 - o Création d'un jardin du souvenir sur l'emplacement situé dans l'allée parallèle à celle du mur de la route de La Loupe.

• **TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le syndicat scolaire a proposé de porter le prix du repas à 2.80 € soit une augmentation de 0.10 €. Accord du conseil. Mr le Maire indique qu'un dispositif de recouvrement des dettes de cantine sera mis en place par la trésorerie et la Caisse d'Allocations Familiales.

• **PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la disparition de la participation pour raccordement à l'égout et la création d'une nouvelle participation pour l'assainissement collectif,

Considérant la délibération n°2011/35 du 10/11/2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 3 %,

Considérant que la participation pour l'assainissement collectif et la taxe d'aménagement peuvent se cumuler si le taux de la taxe d'aménagement est fixé entre 1 et 5 %,

Le conseil municipal fixe :

- la participation à l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles à 500 €

• **POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Mr Legros fait part au conseil que 150 élèves environ seront scolarisés à la rentrée prochaine sur notre regroupement pédagogique répartis comme suit :

Champrond-en-Gâtine :

77 élèves

Classe de CP-CE1 : 27 élèves

Classe de CE2-CM1 : 25 élèves

Classe de CM1-CM2 : 25 élèves

Montlandon : 26 élèves

Classe de PS-MS

Saint Victor de Buthon :

50 élèves

Classe de PS-MS-GS : 24 élèves

Classe de GS-CP : 26 élèves

Lors de la réunion du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du 3 juillet, il a été proposé l'achat des denrées alimentaires des cantines sous l'égide du syndicat scolaire mais cette compétence ne figure pas dans les statuts et ne simplifierait en rien le fonctionnement des cantines. Il a été également évoqué le projet cirque établi par les enseignants, qui permettrait d'initier les enfants au cirque en avril/mai 2013, animation qui aurait lieu sur le terrain de sports aux abords de la salle des fêtes de Champrond et dont le coût s'élève à 4000 €, dépenses qui seraient réparties entre les communes. Il est suggéré d'associer l'association Danse et Rêve à ce projet. Céline Védie propose d'organiser des interventions sur l'eau et l'assainissement à l'école.

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CAE-CUI de Mme NICKELS Marie-Josée**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat unique d'insertion relatif à Mme Nickels Marie-Josée arrive à terme le 10 juillet 2012

Considérant que Mme Nickels Marie-Josée donne toute satisfaction dans le poste qu'elle occupe et que Pôle Emploi autorise la reconduction du contrat de Mme Nickels Marie-Josée pour une durée de 6 mois,

Le conseil municipal :

- décide de renouveler le contrat unique d'insertion de Mme Nickels Marie-Josée à compter du 11 juillet 2012 pour une durée de 6 mois
- autorise Mr le Maire à signer le contrat de travail correspondant

- **ACHAT D'UN PLATEAU TRANSPORT D'ENGINS**

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition d'un plateau de transport d'engins pour le service d'eau potable, qui permettra entre autres le transport d'une mini-pelle sur les chantiers au prix de 1000 €.

Ce plateau est tractable derrière le tracteur et supporte une charge de 3 T 500 environ.

Considérant la nécessité d'acquérir ce matériel pour les besoins des services techniques,

Le conseil municipal :

- décide d'acquérir ce plateau de transport d'engins au prix de 1000 €
- de régler cet achat sur le service d'eau potable

Mr Legros rappelle à titre de comparaison qu'une réparation de fuite effectuée par une entreprise coûte environ 1500 €.

- **INTERCOMMUNALITE**

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par le préfet, les services de l'Etat ont invité les élus à réfléchir à un périmètre éventuellement plus étendu que celui défini initialement. Suite à quelques réunions, les représentants de l'Etat ont soumis aux élus une réflexion à l'échelle du nord du Perche (CDC de l'Orée du Perche, CDC du Perche Senonchois et CDC des Portes du Perche) et ont proposé de lancer une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'étudier l'opportunité d'un rapprochement des trois EPCI. Des réserves ont été ensuite exprimées et il semblerait que la CDC du Perche Senonchois ne soit pas favorable à un tel regroupement.

Le nord Perche n'étant pas le bassin de vie de notre territoire, le conseil municipal émet un avis défavorable à un rapprochement avec les CDC de l'Orée du Perche et du Perche Senonchois.

- **PACK ESCAPADE PERCHERONNE**

Mr Legros présente le compte-rendu de la réunion de préparation d'un pack escapade percheronne avec B.Monthuir et G.Wardavoir, projet initié par le PNRP pour favoriser le tourisme de nature. Pour ce faire, de nouvelles offres touristiques doivent être proposées et basées sur une activité, un hébergement et un point restauration. Ainsi, il est convenu de soumettre à un cabinet spécialisé une escapade percheronne basée sur un hébergement dans les cabanes en l'air, une restauration sur le site des cabanes ou dans un restaurant voisin et une sortie en ULM pour une prise de photos aériennes du Perche.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Il est rappelé le programme des festivités des 13 et 14 juillet, le prix du feu d'artifice s'élève à 1850 € avec les lampions.
- Le CAUE a remis récemment l'étude concernant l'aménagement de la traverse du bourg pour répondre au souhait de valorisation de « Champrond Porte du Perche », étude à adresser aux élus. Madame la directrice du CAUE a indiqué qu'il pourrait être intéressant qu'une école paysagère travaille sur ce projet, idée soumise au PNRP restée sans réaction. Courrier à envoyer au PNRP.
- Le Gaec Beaudoux sollicite l'élagage des haies rue de l'Etang.
- La mise en place de sens interdits rue de l'Etang a été validée par les riverains, il reste à mettre en place la signalétique correspondante et à prendre un arrêté.
- La poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 21 nécessite l'engagement d'un bureau d'études, il est décidé de ne pas prendre un bureau d'étude mais de poursuivre la démarche de développement durable.
- Il est évoqué des difficultés de réglementer la circulation des engins de loisirs sur les chemins ruraux.
- Des câbles téléphoniques sont à retendre entre le Petit Beauvais et les Orgeries.
- Un radar pédagogique a été mis en place par les services de l'Etat à l'entrée du bourg côté Chartres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Actualités communales et intercommunales

→ CA BOUGE À LA BIBLIOTHÈQUE DE CHAMPROND EN GÂTINE

Ça y est, la bibliothèque a trouvé son nom...

Impossible de départager les trois ou quatre finalistes.

C'est finalement notre doyen-lecteur Monsieur Chastenet qui a tiré au sort parmi ces noms.

Et comme nos amis grands-bretons disent « the winner is » :

CHAMP . LIVRES



A part ça, rien ne change !

nous sommes toujours à votre disposition le mardi de 16h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 10h à 12h.

Nous avons toujours environ 900 livres de la bibliothèque départementale et 600 livres appartenant à la commune à vous proposer.

Nous pouvons vous réserver les livres que vous désirez en les demandant à la Bibliothèque départementale, une navette passe tous les quinze jours pour nous les apporter.

L'adhésion est toujours gratuite. Les livres vous sont prêtés gratuitement (contre bons soins) pour une durée maximum de trois semaines. Nous pouvons prolonger ce temps si vous nous en faites la demande.

Et maintenant, vous pouvez nous contacter par courriel : champ.livres@gmail.com

Atelier-collage 2012 à Champrond en Gâtine Ramdam dans les bibliothèques des Portes de Perche : concours de carnet de Route

Samedi 21 juillet 2012 de 14h à 17h30 a eu lieu l'atelier – collage d'Isabelle Besse (animatrice des ateliers loisirs enfants qui ont eu lieu tout l'été sous la yourte mongole à Beurepaire).

Le tour de France qui passait à proximité a dû nous priver de quelques « carnettistes en herbe ».

Les meilleurs étaient tout de même présents : Jason, Marion, Clément etc... Ils s'en sont donnés à cœur joie, dessinant, coloriant, collant ce qu'ils avaient été récolter dans la nature près de l'étang du Panama et toutes les merveilles mises à disposition par Isabelle : des graviers de couleur, des perles, des étoiles, des papiers multicolores, des plumes, des coquillages, ... et chacun de s'inventer un voyage, en y ajoutant des petits textes...



Tout s'est terminé par un petit goûter et voilà nos « carnettistes chevronnés » partant avec leur trésor, prêts à confectionner d'autres carnets de route !!!

Maintenant à votre tour, faites-nous des merveilles. **Le concours attend le dépôt de vos œuvres jusqu'au 15 septembre 2012.**

Vos réalisations seront exposées à la bibliothèque de Champrond jusqu'au samedi 13 octobre.

A 11 h, le vote du public décernera les prix de chaque catégorie.

Nous vous rappelons que les prix décernés pour Champrond, sont :

- . le prix Enfant est un après-midi à la Ferme Equestre de Montécot à la cour aux soeurs à St Eliph
- . le prix Groupe : la visite commentée de la yourte à Champrond,
- . le prix Adulte : un baptême d'ULM.

Puis toutes les bibliothèques des Portes du Perche et autres lieux (La Loupe, Senonches, Belhomert, Saint Victor de Buthon, Champrond en Gâtine, Montlandon, Thiron-Gardais et Saint Denis d'Authou), achemineront tous les carnets de route à la Salle des Tilleuls de Saint Denis d'Authou pour **une exposition générale jusqu'au 27 octobre 2012.**

A 11 heures, remise des prix :

1er lot enfant : Une rando Poney d'une journée

1er lot groupe : Une sortie au Parc Régional Naturel du Perche

1er lot adulte : 1 nuit pour 2 personnes dans une Cabane Perchée

Des ouvrages relatifs aux voyages et bien d'autres lots ...

Alors, toutes les raisons d'être créatif !!!



→ PETITE ENFANCE

La communauté de communes du Perche, avec le soutien des Pays du Perche, organise le **6 octobre prochain**, le 3ème forum de la petite enfance du Grand Perche.

Il s'agit de la deuxième édition à Nogent-le-Rotrou, la précédente ayant eu lieu à Mortagne-au-Perche en 2010.

Cet évènement, qui a lieu tous les 2 ans, permet de valoriser l'offre de services aux familles du Perche en faveur de la Petite enfance et attire sur une journée, 8 à 900 personnes (familles, professionnels de la Petite enfance, élus, étudiants etc...).



**Samedi
6
octobre
2012**
9h - 18h30

**3^{ème} FORUM
de la Petite Enfance
du PERCHE**

LE PERCHE
Accueillant par nature

CCP Pays Perche - Bihouas - Coll. du Artisan - CC Composites du Pays Perche
Soc. de Perche - Impression 2012 - 4000 - www.perche.fr - Juin 2012

VITESSE DANS LE VILLAGE

La municipalité soucieuse de la sécurité routière vient d'être équipée **grâce aux services de l'Etat** de moyen moderne pour sensibiliser les automobilistes à respecter la limitation de vitesse. Un radar pédagogique est opérationnel depuis le 27 Juin 2012 à l'entrée du village de Champrond-en-Gâtine.

Pour la **sécurité de chacun** : respecter toutes les limitations de vitesse indiquées sur les panneaux !



PERCHE
Cultures

Un état d'esprit ?

Une autre manière de concevoir l'animation culturelle ?

- "**Perche Cultures**" regroupe plusieurs associations culturelles du Perche qui ont décidé de mettre leurs compétences complémentaires en commun afin de présenter le fruit de leurs créations individuelles et collectives dans le cadre d'une programmation pluridisciplinaire authentiquement percheronne. Le théâtre, la danse et la chanson sont représentés par la "**Compagnie du Perche**" qui apporte également ses connaissances en matière de mise en scène, de mise en lumières ainsi que son réseau de musiciens (notamment en jazz) résidant dans le Perche.
- Le monde des arts plastiques est représenté par "**Courant d'Art**" qui présente les œuvres de ses artistes sous forme d'expositions itinérantes et propose ses initiations en ateliers.
- L'expression audio-visuelle repose sur "**Perche Communication**" qui apporte ses réalisations cinématographiques comme son travail de diffusion-promotion des spectacles créés sous forme de reportages et de clips.
- Le chant choral est représenté par le "**Madrigal du Perche**" qui, au-delà des spectacles créés par ses trois chœurs, apporte ses connaissances dans le monde de la musique dite classique ainsi que les ensembles instrumentaux qui gravitent autour de ses solistes comme l'ensemble Clérambault et plus récemment l'ensemble Cimarosa.
- Les "**Amis du Perche**", structure incontournable de notre région en matière d'histoire locale et de recherche historique, foyer d'intelligence et de création littéraire, apporte son aura et le fruit d'années de travail sur le territoire.

Vers un festival du terroir ?

Toutes les forces vives de "**Perche Cultures**" mettent leurs efforts en commun pour créer une série d'animations culturelles dans nos campagnes durant **quatre week-ends en automne cette année 2012**.

Tous les arts seront au rendez-vous de cette nouvelle fête du terroir : le théâtre, la danse, les arts plastiques, la chanson française, le chant choral, le cinéma, le jazz, la musique classique...

Réservez vos dates les -12/13/14 octobre 2012

les artistes membres du collectif « Courant d'art » exposeront

→ A la salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine

Exposition du vendredi 12 octobre au dimanche 14 octobre

Programme du week-end Perche Cultures

Vendredi 12 octobre

▪ Buffet et vernissage

à 18h en compagnie des artistes
en attendant le concert

▪ Concert Frédéric Smektala à
20h30

Samedi 13 octobre

▪ Atelier d'art postal à 15 h

Dimanche 14 octobre

▪ Performance artistique avec

Courant d'Art

à 14h

▪ Lectures et archives

filmées à par la Fédération
des Amis du Perche

à 17h

→ A l'Eglise Saint Sauveur de
Champrond-en-Gâtine

Samedi 13 octobre

▪ Fresque musicale
à 20h30.

Le Perche Fête Arts
PERCHE CULTURES

Exposition
d'arts plastiques,
installations,
concerts, jazz,
lectures,
films, etc...

Du 28 septembre
au 25 novembre 2012

La Loupe
28-29-30 septembre

Champrond-en-Gâtine
12-13-14 octobre

Thiron-Gardais
24-26-27-28 octobre

La Bazoche-Gouet
23-24-25 novembre

Projet artistique et culturel de territoire (PACT) financé par la Région Centre

Les Cultures Amis Perche Eure & Loir Région Centre Courant d'art TIP PERCHE COMMUNICATION Saint-Just

Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.

Un petit air de culture...

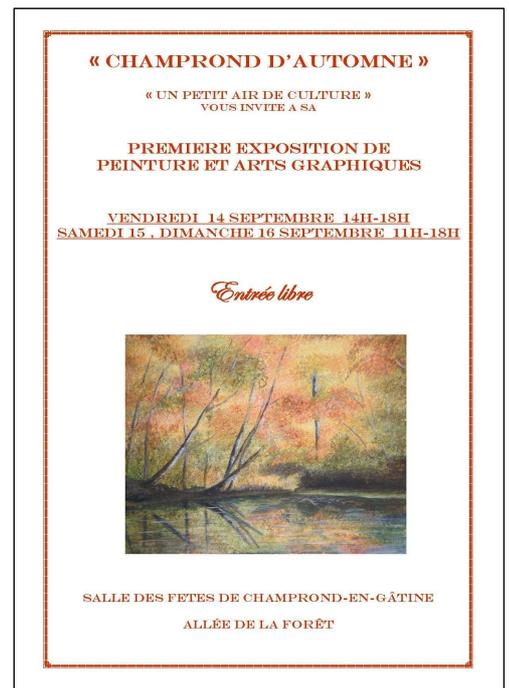
« Champrond d'Automne »

Cette année l'Association « Un Petit Air de Culture » commence la saison par une innovation : sa première exposition de peinture et d'arts graphiques !

Les vendredi 14, Samedi 15 et Dimanche 16 septembre, vous êtes cordialement conviés à venir admirer les œuvres d'une douzaine d'artistes de Champrond, Meaucé, Droue sur Drouette et...Perpignan !

Venez voter pour le « Prix du Public » qui sera décerné à une œuvre à l'issue de l'exposition.

Pour mémoire, nous vous rappelons que notre **Assemblée générale aura lieu le Samedi 6 Octobre à 18H** et qu'elle sera suivie du verre de l'Amitié et, pour ceux qui le souhaitent d'un repas pris en commun à la salle des Fêtes (cette année couscous)



Aïkido

L'association Aïkido V.E.M. ouvre à nouveau les portes de son Dojo salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine pour la 2ème année 2012/2013.

Les cours reprendront le mardi 18 septembre 2012 de 18h à 19h (enfants moins 11 ans) et 19h30 à 21h30 (adultes). Pour le mois de septembre les cours n'auront lieu que les mardis 18 et 25 septembre 2012.

A partir d'octobre, les cours auront lieu les mardis (horaires inchangés) et dimanches de 10h à 12h (enfants et adultes).

L'association culturelle de Budo V.E.M. organisera durant la saison prochaine, les manifestations suivantes dont les dates vous seront communiquées :

- assemblée générale annuelle et repas familial, dernier trimestre 2012,
- déplacement 2° stage international de Durtal (49), janvier 2013,
- déplacement 3° stage international en Belgique, février 2013,
- 3° Rencontre internationale asiatique Aïkido-Taïji Quan au Château des Vaux, mars 2013,
- 1° stage Rassemblement européen pour une libre pratique des arts, arts martiaux et Aïkido le R.E.LP.A. "les Mille Dojos" (un ou 2 jours) dès fin travaux du Dojo salle des fêtes, 2ème trimestre ou été 2013.

V.E.M. et le Rassemblement européen pour une libre pratique de l'Aïkido R.E.L.P.A. présenteront également en mairie de Champrond-en-Gâtine, à la presse le livre sur la genèse de l'Aïkido en France et en Europe depuis 1947. Roger Tran-Dinh-Nhuan pratiquant d'arts martiaux depuis 1969, professeur bénévole d'Aïkido, ancien secrétaire particulier de Maître André Nocquet achèvera l'écriture de cet ouvrage en 2013.

Maître Nocquet 4° dan Judo et 8° dan Aïkido, de retour du Japon en 1958 après un séjour de 3 ans chez le Fondateur de l'Aïkido (Morihei Ueshiba), fut désigné par ce dernier représentant de l'Aïkikai en Europe pour la France ... et l'histoire de l'Aïkido commença."

Cotisations annuelles : moins 15 ans 60 € / plus 15 ans 80 €

*Association culturelle de Budo V.E.M.
"la Voie de l'Énergie et du Mouvement"
Renseignements mairie de Champrond-en-Gâtine
ou Roger et Nathalie Tran-Dinh-Nhuan
02 37 49 84 95 / 06 67 32 52 63*



Association des Parents d'Élèves

L'association des parents d'élèves du regroupement scolaire de Champrond-en-Gâtine, Montireau, Montlandon, Saint-Victor-de-Buthon organise plusieurs manifestations tous les ans, afin de financer différents achats pédagogiques et des sorties dans les 3 écoles du regroupement. Cette année encore, les membres de l'A.P.E. comptent sur la générosité des habitants de nos communes notamment, afin de participer aux évènements qui seront organisés pendant l'année scolaire 2012/2013.

Composition du Bureau 2011/2012

Présidente :	Véronique Choleau
Trésorière :	Michèle Germond
Secrétaire :	Christelle Taillandier
BENEVOLES :	Anabelle Gernigant, Sandra Peronnet, Tatiana Odillard Sandrine Legeay

- La première date à retenir est le **dimanche 25 novembre 2012**, pour la bourse aux vêtements et aux jouets, à la salle des fêtes de Saint-Victor-de-Buthon.



- La seconde date à noter est courant **février 2013**, pour le défilé du carnaval des enfants du regroupement, avec la traditionnelle vente de crêpes.

- La troisième date est au mois de **mars 2013**, à la salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine, pour le 5^{ème} LOTO de l'A.P.E., en début d'après-midi, avec plusieurs parties et de nombreux lots pour les petits et les grands (TV écran plat, appareil photo numérique, ordinateur portable, lecteur DVD...).



- Sans oublier l'organisation des buvettes des arbres de Noël de Champrond-en-Gâtine et de Saint-Victor-de-Buthon, avec vente de gâteaux et de friandises.

Les membres de l'association des parents d'élèves du regroupement scolaire tiennent à remercier particulièrement les municipalités pour leur accueil, leur soutien, et vous TOUS, pour votre participation et votre générosité, à très bientôt pour une nouvelle saison 2012/2013.

APE Champrond-en-Gâtine, Montireau, Montlandon,
Saint-Victor-de-Buthon
9, Rue de la liberté
28240 Sant-Victor-de-Buthon
ape.saintvictor@orange.fr

DANSE ET REVES

A travers une dimension ludique, les activités du cirque (jonglerie, équilibre, acrobatie...) développent l'agilité, l'équilibre, la motricité, l'adresse ou encore l'expression, sous toutes ses formes, permettant une meilleure maîtrise de son corps et de sa concentration.

Contrairement à beaucoup de sports où règne l'esprit de compétition, les arts du cirque amènent à entrer en compétition d'abord avec soi-même et développer sa confiance en soi et sa relation aux autres afin d'unir les talents de chacun pour offrir aux parents, familles et amis, un spectacle unique en fin de saison.



Expression corporelle et rythmique pour les enfants

avec l'association *Danse et rêves*

Année 2012-2013

Le mercredi

* de 15h30 à 16h30 pour les 4/6 ans

* de 16h45 à 17h45 pour les 7/9 ans

à la Salle des fêtes de Champron en Gâtine

L'expression corporelle et rythmique, c'est découvrir son corps et ses capacités, grâce à des jeux rythmiques, des chansons dansées, des musiques qui donnent envie de danser et d'inventer ses propres mouvements. Elle favorise l'écoute et la confiance en soi.

Inscriptions/ renseignements Emeline Gillan : 0664296802
Da Cruz Virginie : 06 15 38 37 92 / Bes Olivier : 06 19 61 76 53

Reprise :
mercredi 19
septembre



Ateliers de cirque tous les vendredis
de 17h à 20h30.

Reprise des cours le vendredi 21 septembre 2012

Association Danse et Rêves
28400 Champron-en-Gâtine
Renseignements et inscriptions:
Mr Bes: 06 19 61 76 53
Mme Da Cruz Alves: 06 15 38 37 92

Les petites mains

Les petites mains s'activent dès le lundi 03 septembre 2012

Reprise des ateliers:

Patchwork, boutis

3 lundis par mois

Cuisine

1 lundi par mois

dentelle aux fuseaux

1 lundi par mois en même temps que le patch pour les intéressées

Couture	1 mercredi par mois
Pergamano (dentelle sur papier perchemin)	1 vendredi par mois
Broderie traditionnelle	1 vendredi par mois

Travaux manuels pour les enfants scolarisés en primaire le jeudi de 16h30 à 17h30
(reprise des ateliers début octobre)

⇒ **Adhésion annuelle 20 €**

⇒ Pour les cours des différents professionnels de couture, dentelle aux fuseaux, pergamano, broderie traditionnelle :
participation de 5 € de l'heure

⇒ **Pour l'atelier cuisine 6 €** de participation par atelier (chacun emporte une part du plat réalisé en atelier)

Les paniers d'Aligre



Depuis plus d'un an, Les Paniers d'Aligre proposent, par le biais de Au Jardin Loupéen (Marâcher bio), un choix de légumes frais, de saison, diversifiés et disponibles à mesure qu'ils mûrissent ils sont cultivés sans pesticides, ni engrais chimiques ni OGM à proximité du lieu de vente, ce qui permet de manger local et de réduire les transports, **une alimentation saine et un environnement préservé.**

L'achat à l'avance garantit un revenu à l'agriculteur et lui permet d'obtenir ses fournitures (semences, serres etc...) sans s'endetter. Les adhésions se font principalement au moment du renouvellement du contrat pour l'ensemble des adhérents Le succès de ce partenariat repose sur un engagement des consommateurs sur au moins un an, afin de libérer le producteur des contraintes de la commercialisation.



C'est aussi un **contrat solidaire**, reposant sur l'engagement financier du consommateur qui achète à l'avance sa part de récolte qu'il récupère pendant la saison de production. L'achat à l'avance garantit un revenu stable à l'agriculteur et lui permet le maintien de l'activité agricole.

Les Paniers d'Aligre offrent à la fois des légumes, mais aussi des poulets des œufs bios (Ferme Duhoux), du lait frais (GAEC Beaudoux), ou encore de la viande de bœuf et du veau (EARL Les Vitriers), tout cela à des prix raisonnables pour des produits de cette qualité.



Pour devenir, vous aussi, un **ADHERENT** heureux de retrouver le rythme des saisons, consultez notre site dans la rubrique associations de la mairie ou adressez-vous auprès de la présidente ou des coordinateurs.

Nous remercions tous les adhérents actuels et lançons un appel à tous ceux qui veulent nous rejoindre. Les livraisons au local se font tous les mardis et nous adaptons les contrats en fonction des jours de présence de chacun,

⊗ **Les contrats légumes Bios** sont à retirer auprès du coordinateur Jean -Louis JONAS

Tel 02 37 91 00 16

⊗ **Les contrats volailles et œufs Bios** sont à retirer auprès du coordinateur Jean -Pierre BRIHAYE

Tel 02 37 49 85 17

⊗ **Les contrats viande** sont à retirer auprès du coordinateur Marie-Claude MARGERIN

Tel 02 37 49 87 86

⊗ **Les contrats lait frais** sont à retirer auprès du coordinateur Céline Hénichard

Tel : 06 64 27 35 34

Les distributions de Champrond en Gâtine :

Ancienne gendarmerie le mardi

Du 1^{er} octobre au 31 mars

De 18h à 19h

Les distributions de La Loupe (NOUVEAU) :

Au jardin Loupéen (DDE) le mardi de 17h15 à 18h00(été) et de 18h15 à 19h00(hiver)

Le dossier info des paniers

A LA DÉCOUVERTE DES LÉGUMES PERDUS (1^{ÈRE} PARTIE)



La scorsonère

Très proche du salsifis mais plus digeste, plus fine et moins fibreux, la scorsonère se présente sous forme d'une racine noire, cylindrique et longue. Mieux vaut la choisir bien ferme et assez fine car, plus grosse, elle peut être creuse et ligneuse. Munissez-vous de gants avant d'éplucher les scorsonères car elles sont recouvertes d'une substance un peu collante et qui noircit les mains ! Les scorsonères se conservent plusieurs jours dans une cave ou dans le bac à légumes du réfrigérateur, enveloppées dans un papier absorbant. Riches en fibres et en glucides, elles peuvent provoquer quelques ballonnements.

Le panais

Racine originaire de la région méditerranéenne, le panais ressemble à une carotte, en plus conique. Nourriture courante au Moyen Âge, où il était aussi connu que l'est la pomme de terre aujourd'hui, le panais est lentement tombé en désuétude. Pourtant sa saveur douce, fruitée et légèrement sucrée mérite qu'on s'y intéresse de plus près ! Il n'est pas indispensable de le peler et vous pouvez vous contenter de le brosser sous l'eau fraîche, avant de le préparer comme les carottes : cuit à la vapeur, braisé ou réduit en purée... ou encore cuit en pot-au-feu. Riche en glucides, en acide folique et en vitamine C, c'est un aliment vraiment nutritif.

Comité des fêtes

FESTIVITÉS DES 13 ET 14 JUILLET

La pluie n'a pas empêché aux employés communaux, aux élus et bénévoles (qui ont fait un travail remarquable) de tirer le feu d'artifice avec quelques minutes d'avance... Merci à Daniel, Marcel et Pascal. Cette année, il y avait un peu moins de participants, mais environ 70 personnes sont venues partager un plateau repas dans la salle des fêtes. Quelques téméraires sont venus renforcer les rangs juste avant le lancement des fusées pour participer au bal populaire. Une nouvelle fois, la municipalité remercie les employés communaux et bénévoles.



15 AOÛT : BROCANTE DE LA ST SAUVEUR

Après avoir commencé la matinée avec une météo capricieuse, la journée s'est déroulée dans une bonne ambiance sous le soleil ou se mêlaient toutes sortes d'objets à vendre, artisanat d'art, sans oublier notre restauration rapide qui à remporté un vif succès. L'après midi s'est écourtée vers 16h30 à l'annonce d'une éventuelle tempête.

Prochaine manifestation :

**LOTO LE DIMANCHE 07 OCTOBRE 2012 À 14 HEURES
À LA SALLE DES FÊTES**



Du côté des artisans et commerçants

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE OU HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE A VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (contact@champrond-en-gatine.org)



Pensez à faire vos commandes de viande bovine auprès de la ferme "EARL les Vitriers"

- ⇒ Colis de 5, 10, 15 kg pour le bœuf
- ⇒ Colis de 7.5 kg pour le veau sous la mère

Gaël CHABOCHE : 06.19.72.43.90

Etat civil

Naissances :

Kenji PICHEREAU LEMBOUCHER né le 17/06/2012 domicilié 6 Grande Rue

Mariages :

WARDAVOIR Jonathan et SAUVAT Pauline le 30/06/2012

CHAUMIER Willy et THOMAS Aurore le 07/07/2012

GUICHETEAU Mickaël et DESCHAMPS Coralie le 07/07/2012



Décès :

LAFOND Christian le 05/06/2012

CHEVREL Joséphine le 18/06/2012

DESCLOS DE LA FONCHAIS Michel le 25/06/2012

CENIER Maurice le 25/07/2012

Un peu d'histoire

Prix de Vertu

**Discours de M. de SALVANDY, Ministre de l'Instruction publique et député de Nogent le Rotrou
Prononcé dans la séance publique de l'Académie Française, le 9 août 1838**

« ...Le grand Sully, en mourant, laissa une fortune égale à ses services et à sa renommée. Sa race d'éteignit au milieu du siècle passé ; la fille du dernier duc de Sully, Maximilienne de Béthune, mariée au marquis de l'Aubespine, lui porta des biens immenses. Mais le désordre se mit dans cette maison de l'Aubespine ; rien n'est demeuré du patrimoine de Sully, et nous avons à vous dire les miracles de dévouement qui ont donné un abri et du pain à ses petits-enfants ;

***A Champrond-en Gâtine**, non loin de la Louppe, dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, qui appartenait autrefois tout entier à Sully, habite un menuisier nommé Alexandre Martin, dont la famille avait été au service des l'Aubespine, au temps de leur opulence. Lui-même avait dû son éducation et son état aux bontés du marquis de l'Aubespine, au temps de leur opulence. Lui-même avait dû son éducation et son état aux bontés du marquis de l'Aubespine, ancien colonel du régiment de la Reine, qui, pendant la révolution, l'attacha à son service, et il n'oubliait pas les premiers bienfaits de son maître. Pendant 35 ans il ne le quitta point.*

Il vit tomber et se perdre toute cette fortune amassée par Sully. Tout fut engagé, détruit, vendu. Enfin, il eut la douleur, il y a peu d'années, de voir passer en des mains étrangères le château de Villebon, cher à toute la contrée, et consacré dans le respect public par le souvenir du grand homme. Le marquis de l'Aubespine ne réserva que trois rentes viagères : l'une de 6 000 fr. pour son fils, une autre de 2 400 fr. pour lui-même, une troisième de 400 fr. pour Martin. Peu après il mourut. Martin venait de se retirer dans sa famille, comptant en vain sur la pension de 400 fr. que les créanciers avaient saisie. Privé de ce secours, il avait repris tranquillement la profession de ses jeunes années, quand, le **16 juin 1830**, sa porte s'ouvrit : le fils de son maître, le comte de l'Aubespine, paraît avec ses trois enfants, Angélique, âgée de cinq ans, Joséphine, de quatre, Louis, qui n'avait pas dix-huit mois. Le père de ces infortunés était obligé de fuir la France. Il allait s'expatrier. Il ne parle à **Martin** que d'une courte absence, et s'éloigne pour ne plus revenir, laissant au **menuisier de Champrond-en-Gâtine** le dépôt de tout ce qui restait du sang du grand Sully.

Martin avait lui-même trois enfants. Heureusement sa fille aînée sortait d'apprentissage ; elle était capable de travailler. Sa mère et elle gagnaient 24 sous par jour. Martin en gagne 30. C'est avec ce revenu qu'ils entendaient élever la nouvelle famille que la Providence ajoutait à la leur. Quand le travail manque, ils empruntent ; quand il ne peuvent emprunter, ils vendent leur mobilier, ils ne connaissent pas de privations, pourvu que les petits enfants de leur maître ne les sentent pas. Ils vivent de pain noir. Le pain blanc ne manque jamais aux jeunes l'Aubespine, et ne croyez pas que Martin s'assoie à la même table qu'eux : le vieux serviteur rend au sang de ses maîtres les mêmes respects qu'au temps de leur opulence, il les sert à table, dans sa chaumière, comme il l'eût fait dans le château de Villebon ne comprenant pas qu'il soit devenu leur égal parce que leur fortune est changée, ne sachant pas surtout que la supériorité s'est déplacée, qu'il l'a mise de son côté par sa vertu.

En effet, après six années, le comte de l'Aubespine ne vit plus (il meurt en 1836) ; il faut aux pauvres enfants un tuteur...Le dévouement de Martin s'est ébruité dans la contrée, les respectables dames de Saint Paul à Chartres revendiquent les petites filles du marquis de l'Aubespine. Ces enfants ont grandi...Martin ne consent qu'avec douleur à une séparation devenue nécessaire, et il remet ses pupilles aux pieuses mains qui compléteront son ouvrage.

L'éducation du jeune Louis, quoique moins âgé que ses sœurs, commençait aussi à mériter une pressante sollicitude. L'hospice de Nogent-le Rotrou, que Sully dota et qui garde ses cendres, envoya quelques secours. De tout l'héritage du ministre et de l'ami de Henri IV, la part qu'il a faite aux malheureux est la seule dont une parcelle sera arrivée à sa postérité !

C'étaient là des ressources insuffisantes. Il fallait les forces vives de l'éducation publique, pour donner à l'esprit, à l'âme de cet enfant la trempe qu'exige sa destinée. Le roi, messieurs, vient de lui accorder une bourse au collège Henri IV. Il l'a fait pour la mémoire du ministre qui eut la fortune de servir bien la France et de laisser un nom respecté. Il l'a fait pour le vertueux serviteur qui a mérité cette consolation de voir son élève mis en mesure de remonter, s'il veut et s'il sait, au rang dont il est déchu.

Martin, votre tâche est accomplie. Vous avez montré à notre siècle un spectacle toujours trop rare : la reconnaissance, la fidélité, le respect. L'académie française décerne un prix de trois mille francs à votre vertu.

Et vous **Louis de l'Aubespine**, puisque vous assistez à cette solennité, puisse-t-elle faire sur votre jeune cœur une impression profonde et durable ! Vous entrez dans la vie sur un théâtre, en face de tout le public qui a les yeux sur vous. Sachez que le premier bien de ce monde est l'estime de son pays, et priez Dieu, qui a veillé sur votre enfance, qu'il vous fasse conquérir cette richesse qui dépend de nous toujours, et que les événements ne nous ravissent pas. On vous dira un jour que vous avez, de tous côtés, dans les veines, du sang illustre. N'oubliez jamais qu'il vous faut remonter jusqu'à Sully pour trouver près de vous un nom que celui de Martin n'efface pas, et grandissez pour vous montrer digne du souvenir de votre aïeul, du dévouement de votre bienfaiteur et de l'adoption du roi.

Source Gallica-Bnf

Louis de l'Aubespine-Sully, dernier porteur du nom, embrassa une carrière de Sous-Préfet, (Narbonne, Dieppe, Apt, Napoléonville, Bernay, Montargis....)

En 1880, il fut Ministre plénipotentiaire de Monaco à Bucarest. Il épousa à Paris, le 23 janvier 1856 Ruxandra Ghika, princesse roumaine, cette union fut sans postérité. Il mourut à Paris, le 1^{er} février 1888 âgé de 59 ans. Les plaques funéraires à la mémoire des derniers héritiers de Sully sont visibles dans l'église de Champrond en Gâtine.

Champrond en Gâtine

église chapelle nord

5 plaques funéraires

les derniers héritiers de Sully

A LA MEMOIRE	ICI REPOSE	ICI REPOSE	ICI REPOSE
<p>du Lieutenant Marc ANDRE</p> <p>du 31^{ème} d'infanterie Chevalier de la légion d'honneur Croix de guerre</p> <p>Mort pour La France le 30 août 1914 à l'âge de 31ans</p> <p>et du Chef de bataillon Roger ANDRE</p> <p>Commandant le 1^{er} bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique officier de la légion d'honneur décoré de la croix de guerre (9 citations, 5 palmes, 4 étoiles) de la médaille du Maroc et de la croix de Ste Anne de Russie (fourragère aux couleurs de la médaille militaire)</p> <p>Mort pour la France</p> <p>le 25 octobre 1918 à l'âge de 33 ans</p> <p>derniers descendants du Marquis de l'Aubespine-Sully</p>	<p>Antoine Emile PETIGAND</p> <p>Ingénieur civil des Mines Chevalier de l'ordre de la légion d'honneur, des SS.Maurice et Lazare d'Italie</p> <p>et de François Joseph d'Autriche</p> <p>né à Joeuf (Moselle) le 28 mars 1812 mort à Paris le 23 mars 1875</p> <p>Requiescat in pace</p>	<p>Madame Emile PETIGAND née Maximilienne Marie-Joséphé DE L'AUBESPINE-SULLY</p> <p>née à Madrid le 26 juin 1826 morte à Menton le 31 décembre 1889</p> <p>Requiescat in pace</p>	<p>Maximilienne Jeanne Angèle PHILIPPE DE L'AUBESPINE- SULLY</p> <p>née à Madrid le 10 mars 1825 morte à Dreux le 31 octobre 1895</p> <p>Requiescat in pace</p>

LA FEUILLE PRATIQUE

- *Les services communaux et intercommunaux* •

≈ Mairie de Champrond en Gatine ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale
- ✓ nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.

≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Ordures ménagères et déchetterie ≈

INFORMATIONS DU S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

Le jour hebdomadaire du ramassage des ordures ménagères et de la collecte sélective est le vendredi ainsi que le mardi pour les hameaux suivants : *les Cornets, le Grand Bois Landry, le Petit Bois Landr et la Suarderie*. Les semaines où il y a un jour férié, le jour de ramassage est décalé au lendemain. Il est conseillé de sortir ses poubelles la veille au soir. **Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.**

HORAIRES DÉCHETTERIE ST ELIPH

HORAIRES D'HIVER du 1 NOVEMBRE au 01 MARS - Fermée les jours fériés

Lundi	: FERMÉE
Mardi	: 09 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi Jeudi	: FERMÉE
Vendredi	: 13 h 30 à 17 h 30
Samedi	: 09 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30
Dimanche	: FERMÉE

CONSEILS POUR LE TRI SÉLECTIF



Trions plus et mieux nos déchets

Le Grenelle de l'Environnement nous fixe l'objectif de diminuer nos quantités de déchets de 7% en 2015 (par rapport à 2007). Si chacun réalise un tri de qualité, nous y parviendrons.

Pour cela, **il faut trier PLUS.**
En mettant systématiquement dans la poubelle jaune les bouteilles et flacons plastiques, les briques ... (voir au verso).

Mais **il faut surtout trier MIEUX.**
Pour notre syndicat, les erreurs de tri représentent 1/4 de la poubelle jaune.

Le tri de qualité, **c'est un bon geste pour l'environnement.**
Chaque emballage trié est valorisé et trouve une deuxième vie.

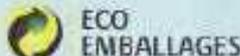
Le tri de qualité, **c'est aussi un bon geste pour notre feuille d'impôt.** En 2011, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baissera de presque 10 %, après une baisse de 11,7 % en 2010. Depuis 2007, la taxe aura baissé de 23,2 % !

Un tri de qualité Des gains pour tous les habitants du Sirtom

Avec vos élus, je souhaite pouvoir continuer dans cette direction vertueuse. Pour cela, nous devons tous être vigilants sur la qualité du tri. Vos élus et les agents du Syndicat sont là pour vous accompagner et nous permettre avec vous d'atteindre les objectifs du Grenelle. Pour être pratique et efficace, je vous invite à afficher dans votre cuisine (ex : le frigo, ...) le verso de cette plaquette pour que tous puissent s'y référer.

Je vous en remercie d'avance.

Jacky Faulouau
Président du Sirtom



Sen  Click on Tools to convert documents to Word or PDF

Le tri des emballages

Je mets

Bouteilles (eau, jus de fruit, sodas, huile, lait, ...), flacons de produits ménagers, de produits de toilettes

Briques alimentaires, barquettes aluminium, boîtes de conserve, de gâteaux et de boissons, boîtes à thé, bidons, boîtes et suremballages en carton, aérosols

Je ne mets pas

Suremballages, sacs, films et blisters plastiques, pots de produits laitiers, barquettes en polystyrène, emballages imbriqués, mal vidés ou contenant des restes, boîtes en carton salies, couches-culottes, pots de fleurs, ...

Ce que deviennent vos déchets

Textiles, pièces automobiles, accessoires de jardin, jouets, objets métalliques en acier ou en aluminium, électroménager, cartons, ...

La Loupe Courville

S.I.R.T.O.M.

Document à conserver

ECO EMBALLAGES



≈ *Service communal d'eau potable et d'assainissement* ≈

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures. En cas d'urgences le soir et le week end, vous pouvez contacter M. TAQUET Jean au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

On ne jette pas tout au tout-à-l'égout !

A l'origine, les premiers branchements au "tout-à-l'égout" permettaient d'évacuer les eaux vannes des W.C ainsi que les eaux usées ménagères.

Aujourd'hui, avec la multiplication des produits issus du développement industriel, **notre réseau d'assainissement** reçoit un très grand nombre de produits à l'origine de dégradations importantes et de dysfonctionnements de notre station d'épuration.



De plus en plus souvent, ces dysfonctionnements ou pannes des équipements ont **pour cause la présence de lingettes jetées dans le réseau** : elles bouchent les canalisations, empêchent les pompes de refoulement de fonctionner...



⇒ Ces pannes nécessitent des interventions coûteuses et donc une augmentation des coûts d'exploitation répercutés sur l'usager (prix du m³ d'eau).

Les emballages de certaines marques de lingettes indiquent les mentions «biodégradables» ou «peuvent être jetées à l'égout». Il s'agit d'une information erronée.

Leur rejet dans le réseau d'eaux usées n'est pas autorisé.

**LES LINGETTES
SONT LES
"BETES NOIRES"
DU "TOUT-A-
L'EGOUT"**

Voici une liste (non exhaustive !) de produits qui doivent IMPERATIVEMENT être déposés dans les poubelles ou en déchetterie et non dans le réseau d'assainissement par l'intermédiaire des cuvettes de W.C, évier, grilles d'égouts :



- Lingettes de tous types (nettoyage, hygiène) et serviettes jetables, en papier ou textile, serpillières, ...
- Protections féminines (tampon + applicateur + emballage, serviettes hygiéniques...), préservatifs, couches pour bébés, cotons-tiges, ...
- Graisses et huiles domestiques ou professionnelles,
- Huiles de vidanges, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques,
- Produits phytosanitaires de jardin et notamment les désherbants.

SVP APPLIQUER CES RECOMMANDATIONS,
C'EST BON POUR NOTRE ENVIRONNEMENT... ET NOS PORTE-MONNAIE.

• Numéros infos et permanences utiles •

↳ Numéros utiles

SECURITE :		HOPITAL MAISON DE RETRAITE LA LOUPE :	
S.A.M.U	15		02 37 29 33 11
POMPIERS	18	CHIRURGIENS – DENTISTES LA LOUPE :	
GENDARMERIE	17	Cabinet du Docteur SACCENTI	02 37 81 05 12
MEDECINS DE LA LOUPE :		KINESITHERAPEUTES LA LOUPE :	
Docteur Daniel BIGARD	02 37 81 21 18	Cabinet BLANCHET – COUSIN	02 37 81 13 92
Docteur Michèle CASADEI-PUIS	02 37 81 21 18	Cabinet LAUNAY (Ostéopathe)	06 67 92 22 53
Docteur Philippe PUIS	02 37 81 21 18	Cabinet Gilles TOULEMONDE	02 37 81 30 11
Docteur Jacques LYSZLIEWICZ	02 37 81 17 48		
Docteurs Monique et Roger SERRY	02 37 81 19 46	OPTICIENS LA LOUPE :	
Docteur SDROBIS BODGAN VASILE	02 37 81 21 18	Ph. JAMET, Optique du Gros-Chêne	02 37 81 16 19
INFIRMIERES DE LA LOUPE :		Optique PIGEARD	02 37 81 07 12
Cabinet Mesdames : BRIEND – DUPIN	02 37 81 04 88	VETERINAIRE :	
Cabinet V. DOLLEANS	02 37 81 06 58	Dr. Joseph RWANYAGAHUTU	02 37 81 04 66
Cabinet C. GONSARD	02 37 81 09 04		
PHARMACIENS DE LA LOUPE :		ENSEIGNEMENT :	
Pharmacie CENTRALE	02 37 81 19 89	Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
Pharmacie de l'ETRIER	02 37 81 13 19	Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LA LOUPE :		Syndicat scolaire	02 37 49 82 78
10, Place Vauban	02 37 81 30 00	LA MAISON DES P'TITS LOUPS	
AMBULANCES LA LOUPE :		3 rue Henri Dunant à la Loupe	02 37 29 45 68
Ambulance Assistance Secours		SYNDICAT D'INITIATIVE	02 37 81 24 00
SARL LE VERN	02 37 81 24 59	COMMUNAUTE DE COMMUNES	
Ambulances Loupéennes	02 37 81 15 66	DES PORTES DU PERCHE	02 37 81 29 59
SIAP	02 37 29 09 29	SNCF	36 35

↳ Permanences

Association / organisme	Responsable	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)		Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Ceriaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59 Fax : 02 37 81 14 51
ASSEDIC		Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)		Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
Conseiller Général	Eric Gérard	Sur rendez-vous	Mairie La Loupe	02 37 81 10 20
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés)		4 ^e vendredi des mois de janvier- mars-mai-juillet septembre-novembre	Mairie 15h30 – 16h30 La Loupe	
M.I.L.O.S 28 (Mission locale sud Eure et loir - ex PAIO) Mme Lasne	Mme Haudebourg	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie La Loupe	02 37 52 57 71
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Mme Prioville	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après-midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS		1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
RSA		S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
SECURITE SOCIALE		Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
SYNDICAT D'INITIATIVE		Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00

PETITES ANNONCES

Vend Renault Mégane Scénic année 1998 1.6 essence. 205 000 km CT OK, pneus avant neuf et batterie neuve, attache remorque, entretiens garage Renault factures a l'appui. Très bon état général. 2500 € - Prix à débattre me contacter au [06.89.29.82.08](tel:06.89.29.82.08)



La prochaine édition sera la feuille de Houx : début-mi décembre
Cette édition est consacrée aux événements de fin d'année.